



## Non au travail gratuit !

Sous l'impulsion du gouvernement Raffarin, le 30 juin 2004, une loi "relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées" a été adoptée. A partir de janvier 2005, tous les salariés du privé comme du public - à temps plein comme à temps partiel - doivent travailler gratuitement un jour en plus par an (dans la limite de 7 heures). Cette journée dite de solidarité (fixée le lundi de Pentecôte à défaut d'accord collectif) est destinée à financer un certain nombre de mesures en faveur des personnes dépendantes âgées ou handicapées. Depuis le 01 juillet 2004, en contrepartie de cette journée de travail supplémentaire non rémunérée, une contribution fiscale de 0,30% est prélevée sur la masse salariale des entreprises. Les 9 milliards d'euros de recettes ainsi dégagées d'ici 2008 (à raison de 2 milliards par an) doivent alimenter la nouvelle Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

### ■ Un recul social sans précédent

Pour l'Union fédérale SUD Protection sociale **tout travail mérite salaire** : la loi du 30 juin 2004 - qui oblige les salariés à travailler gratuitement - rompt avec ce principe fondamental en droit du travail.

Ce texte, en portant la durée légale annuelle du travail de 1600 à 1607 heures, remet également en cause les conventions et accords collectifs de branche, qui garantissent la réduction du temps de travail.

Bien évidemment l'obligation de travailler gratuitement une journée supplémentaire sera plus durement ressentie encore par les 7 millions de salariés qui ne bénéficient pas des 35 heures.

D'un côté le gouvernement et le Medef prétendent "réhabiliter le travail", et déclarent haut et fort qu'il faut travailler davantage pour gagner plus, d'un autre côté ils

initient des mesures qui augmentent la durée du travail pour une moindre rémunération.

On cherche en vain la cohérence de ces discours, insultants pour les milliers de jeunes "en rade" sur le marché du travail et les licenciés économiques dont le nombre ne cesse d'augmenter.

#### Une mesure discriminatoire

*L'obligation de travailler gratuitement concerne exclusivement les salariés.*

*Les travailleurs indépendants, commerçants, artisans agriculteurs et professions libérales sont dispensés de cette "corvée".*

*Quant aux médecins qui ouvriront leurs cabinets ce jour là, ils pourront réclamer à leurs patients une majoration "jour férié".*

### ■ Une énorme supercherie pour baisser le coût du travail

Sous couvert de solidarité, cette opération de culpabilisation, fait en réalité supporter aux seuls sala-

riés l'essentiel des efforts qui doivent intervenir en faveur des personnes dépendantes.

En effet, si une journée de travail non rémunérée représente une baisse de 0,50% du salaire annuel, la contribution reversée par les entreprises est seulement égale à 0,30% de ce même salaire. Les employeurs encaissent la différence (comme la totalité du chiffre d'affaires dans le secteur industriel et marchand).

**En réalité, Raffarin n'offre pas une journée de travail gratuit aux personnes âgées et handicapées, mais aux employeurs.**

### ■ Une fausse mesure de solidarité

Pour l'Union fédérale SUD Protection sociale la compensation du handicap et de la perte d'autonomie doit être gérée et intégrée dans le cadre de la sécurité sociale.

La création d'une caisse spécifique pour financer le risque dépendance, dissociée de la caisse d'assurance maladie, est inacceptable, car **elle désolidarise les personnes âgées et handicapées du reste de la population.**

Le gouvernement remet également en cause les missions des caisses de sécurité sociale, car la CNSA - fait sans précédent - n'aura pas la charge de la gestion du risque qu'elle financera mais déléguera ses moyens aux départements.

Ce dispositif contribue ainsi à l'éclatement de notre système solidaire de protection sociale.

### ■ Un dispositif insuffisant

Testé le 28 mars à l'occasion du Lundi de Pâques, dans le Gard, ce dispositif a surtout contribué à désorganiser la vie locale. Sa mise en oeuvre dans la confusion la plus totale, s'est soldée par un énorme fiasco. Dans ces conditions, on peut douter de l'efficacité réelle de cette opération à l'échelon national.

Par ailleurs tous les professionnels et intervenants de terrain l'ont relevé: les moyens dégagés ne sont pas à la hauteur des besoins.

Le ministre de la santé Douste-Blazy, le 13 mars, a d'ores et déjà prévenu qu'un seul jour de solidarité " *ne suffira pas* " à financer la dépendance, en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

Mais on ignore tout des mesures que le Gouvernement prépare pour pérenniser et renforcer le financement de ce nouveau risque social. Les salariés devront-ils sacrifier un autre jour férié ?

**Sans réaction collective à ce dangereux précédent on peut tout imaginer...**

Une mesure économiquement efficace ?

*" L'augmentation des dépenses de santé devrait atteindre 6,6% en glissement annuel à la fin du second trimestre, soit une nouvelle accélération, après les 2,9% de hausse déjà prévus pour le premier trimestre.*

*L'Acoss évoque aussi "des effets calendaires qui pèseront sur les dépenses de la branche maladie". Autrement dit, moins il y a de jours fériés comme ce sera le cas avec le jour de Pentecôte travaillé à partir de cette année... plus on consulte son médecin. Le surplus de recettes dégagées par l'activité ce jour-là entraînera donc également un surplus de dépenses d'assurance-maladie, pronostique la sécu. "*

Libération - Mardi 29 mars 2005

### ■ Une répartition plus équitable des richesses

Pour SUD les caisses d'assurance maladie ont aujourd'hui vocation à gérer le risque dépendance.

Mais élargir les missions de cette branche de la sécurité sociale nécessite de renforcer ses moyens financiers, et **notamment d'en finir avec les exonérations massives de cotisations patronales.**

**Le gouvernement, qui s'ingénie à casser les mécanismes de solidarité qui existent actuellement, préfère inventer un nouvel impôt pour taxer les salariés.**

Pour notre Union fédérale, la France a aujourd'hui les moyens d'améliorer son système de santé, notamment en faveur des personnes dépendantes.

Il faut consacrer une part plus importante de nos richesses à la satisfaction des besoins sociaux et consolider notre sécurité sociale qui a pour fondement de développer la solidarité des jeunes à l'égard des plus âgés et des bien-portants à l'égard des malades.

**L'Union fédérale SUD Protection sociale appelle ses syndicats à préparer dans l'unité un mouvement de grève le lundi de Pentecôte 16 mai 2005 pour obtenir l'abrogation de ce dispositif.**

Paris le 11 avril 2005

### **Lundi de Pentecôte: faites comme les députés, n'allez pas travailler !!!**

"Fermée pour cause de campagne. Pour permettre aux députés de sillonner la France pour convaincre les électeurs, l'Assemblée nationale fermera ses portes quinze jours avant le référendum sur la Constitution européenne du 29 mai. Cette pause référendaire des travaux parlementaires interviendra du lundi de Pentecôte du 16 mai au mardi 31 mai. Vacances de Pâques obligent, l'Assemblée fermera également du 16 avril au 3 mai 2005. " Source : dépêche Associated Press 08 03 05